

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 23 septembre 2004**

Présents

Exécutif	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M. Etienne MURISIER	président
	Mme Lesley CHERUBINI	vice-présidente
	M. Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER MM. Alain CORTHAY, André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	M. Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	M. Bernard PIGUET	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2004
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projet de délibération :
 - **13/2004** : PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 1393, FEUILLE 9 DE MEINIER SISE ROUTE DE GY 19, ET RADIATION DE SERVITUDES
5. Rapports des commissions
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Le Président demande la 1^{ère} correction suivante, en page 5, point 4), lettre i) :
 - ➔ la phrase « *Autre point : des parents se sont semble-t-il mobilisés pour lancer une initiative sous forme de pétition en faveur de la création d'une crèche intercommunale.* » doit se trouver à la fin de la lettre **h) ASAD** et non à la lettre **i) EEV**.
- Martine Schlatter apporte une seconde correction, en page 6, point 5), lettre d) :
 - ➔ « ...les besoins avaient été évalués à l'époque ; ~~d'autre part, il semble que le phénomène ne soit dû qu'à un simple problème technique (ouverture partiellement coincée).~~ ».
- 3^{ème} correction par Alain Corthay, en page 5, point 4), lettre g) :
 - ➔ « ...par le Conseil ou les commissions **des différents départements cantonaux.** ».

2) Communications du Bureau du Conseil

- a) **Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes** : Le Président informe qu'il a reçu le rapport d'activités de ce service, qui a entre autres organisé la journée des filles, la promotion pour l'égalité dans la formation professionnelle, etc. Ce rapport est remis au secrétariat à l'intention de ceux qui seraient intéressés à le consulter.
- b) **Demande de changement d'affectation** : Le Président lit la lettre reçue de Denis Ménétrety et co-signée par 13 autres habitants d'Essert, réclamant la réactivation de la demande de changement d'affectation d'Essert en zone 4B protégée, demande qui avait été lancée sur mandat de la commune à J. Bugna voici quelques années. Le Maire répond que l'Exécutif a déjà fait réactualiser le dossier par J. Bugna cet été. Il rappelle d'autre part que des oppositions avaient par ailleurs été formulées à l'époque par les personnes présentes à l'Assemblée communale, ce à quoi André Favre rétorque qu'il n'y a eu qu'un seul opposant d'Essert, tous les autres étant d'accord avec ce projet.

3) Communications du Maire

- a) **Fondation de la Pallanterie** : L'ensemble des bâtiments 4, 6 et 7 sont loués ou vendus, y compris les places de parc. La proportion de location/vente est d'environ 60% contre 40%. Deux bâtiments restent à construire, en principe dès le début 2005.

- b) **Ferme Desbiolles, route de Gv 26** : L'autorisation de démolir et construire a été octroyée. Les travaux démarreraient aux alentours du 15 octobre 2004. Par ailleurs, il semble que tout soit déjà vendu.
- c) **Groupe pluridisciplinaire** : Pour rappel, ce groupe a été constitué dans le but de faire l'étude du projet d'aménagement du centre du village, pour ensuite aboutir à un cahier des charges et à un concours d'architecture avec exposition des projets en fin d'année 2005.
Ce groupe est constitué de Sandrine Motamed et André Rougemont de l'Institut de Médecine Sociale et Préventive (IMSP), de Coralie Mollard, architecte, de Alain Corthay et François Mégevand, de Pascal Tanari, notre mandataire pour le Plan Directeur Communal, du Dr Jocelyn Girod et de l'Exécutif.
Deux séances ont eu lieu ; pour plus de détails, les PV sont à disposition au secrétariat pour les membres du Conseil qui le souhaitent, ainsi qu'un exemplaire pour chacun du travail de diplôme de Coralie Mollard, qui est une vue intéressante sur le devenir imaginaire de la commune basé sur son historique.
Pascal Tanari sera probablement le co-organisateur du concours d'architecture, lui-même n'y participant pas.
- d) **Sapeurs-pompiers** : Le 1^{er} lieutenant André Saillet a fait valoir ses droits à la retraite à fin décembre 2004.
- e) **Campagne Berthet** : Marie-Rose Charvoz fait un point de situation des travaux prévus. Le dossier évolue lentement car notre mandataire, M. Meylan - et ses partenaires - ont eu quelques soucis pour établir un devis. Par ailleurs, suite à une discussion entre M. Meylan et l'exécutif, et sur la base de l'espace à disposition, l'Exécutif a demandé à M. Meylan de faire une estimation sommaire du coût approximatif d'une éventuelle crèche intercommunale sur ces lieux ; en parallèle, des contacts seront pris avec les communes voisines pour évaluer leur intérêt potentiel. Ceci n'est qu'une réflexion et ne remet absolument pas en cause le projet d'aménagement de Berthet pour la petite enfance en début d'année 2005, pour lequel l'autorisation est en attente de réception.
Cette crèche éventuelle soulève plusieurs questions et remarques, notamment en rapport avec l'âge des enfants, le nombre de places disponibles pour les communes concernées, l'explication de l'abandon du projet de crèche intercommunale à Cologny, l'utilisation des surfaces disponibles à Berthet pour une crèche, la répartition des coûts de construction et de gestion d'une crèche et qui s'en occuperait, comment les locaux nécessaires à l'école et/ou au parascolaire seraient alors gérés, réfléchir au fait qu'il serait peut-être plus judicieux de traiter les besoins pressants actuels au lieu de partir dans d'autres projets, etc.
Une précision importante : l'option de construire une crèche aux frais de Meinier et de revendre les places ensuite n'est pas envisagée, précise le Maire. La construction se ferait sur la base d'une convention clairement établie à l'avance.
Le Président propose que le Conseil reprenne ce débat de manière plus détaillée lorsque davantage d'informations concrètes seront à disposition (coût estimé, intérêt des communes avoisinantes, etc.).
- f) **Fibre optique** : Michel Périllat présente l'étude de TSA, effectuée avec les communes Arve et Lac. L'amenée de la fibre optique dans chaque bâtiment de Meinier coûterait environ CHF 5 millions. Pour répondre à la question de savoir à quoi servirait cette fibre optique, le Maire précise que l'utilité première est la télévision par câble (télé-réseau) et les télécommunications (internet, etc), bien que d'autres moyens moins onéreux existent et se développent en parallèle (via la

téléphonie par exemple). Quoiqu'il en soit, il n'est pas envisagé pour l'instant de se lancer dans cette opération.

- g) **Rouelbeau** : Michel Périllat continue en informant que le parking de Rouelbeau va être loué dès octobre à une entreprise de la zone artisanale qui a besoin de places pendant la construction des prochains bâtiments de la Pallanterie. Les 39 places qui sont mises à leur disposition - côté gauche - rapporteront environ CHF 22'000.- par année ; ces recettes pourraient être utilisées pour rénover le parking.
- D'autre part, une étude est en cours pour voir ce que l'on peut faire avec le terrain B de football, qui est en mauvais état selon l'USM. Certains conseillers pensent au contraire que ce terrain est en très bon état, bien drainé, et convient parfaitement depuis de nombreuses années à l'entraînement.

4) **Projet de délibération**

- **13/2004** : PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 1393, FEUILLE 9 DE MEINIER SISE ROUTE DE GY 19, ET RADIATION DE SERVITUDES

Le Maire rappelle les raisons et la nécessité de cette délibération.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

5) **Rapports des commissions**

a) **Sport, Culture & Loisirs - SCL**

- André Favre rappelle que les vœux du Maire auront lieu le jeudi 6 janvier 2005, en même temps que l'Epiphanie, le repas des aînés étant agendé au 16.1.05.
- Un concert avec les flûtistes de Tania pourrait être organisé en février ou mars, à confirmer.

b) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ**

- Florio Togni fait remarquer que Marie-Rose Charvoz a dû renégocier et trouver des compromis avec de nombreux parents cet été pour reporter à 2005 la rentrée de certains enfants, puisque Berthet n'était pas disponible en septembre.
- D'autre part, les jeux ont été installés dans la cour de l'école. Un effort considérable a également été consenti pour équiper complètement la neuvième classe.
- La journée internationale Pédibus s'est très bien déroulée rajoute Marie-Rose Charvoz, énormément d'enfants ayant emprunté les chemins en détournant ceux dont les travaux gênaient le passage. L'APEM s'est engagée à fournir le débriefing correspondant prochainement.
- M. Degors a réintroduit les devoirs surveillés à raison d'une journée hebdomadaire.

c) **Agriculture, Routes & Assainissement - ARA**

- Olivier Ménétrey remercie Léon Piller et François Mégevand pour l'excellent travail qu'ils ont effectué et qui a consisté à répertorier tous les panneaux de rues à changer dans la commune.

- Les travaux de modération du trafic à Meinier ont commencé, ils sont assez impressionnants. Les îlots signalant les rétrécissements seront agrémentés par des bacs à fleurs et/ou des arbres, à rediscuter.
- Il rappelle la date de la Tournée des routes 2004 qui aura lieu le 27 octobre.
- André Favre demande s'il est possible de vérifier l'état de la fontaine du Carre, dont la mousse semble avoir envahi le bassin.
- D'autre part, le parking le long du Carre d'Amont est semble-t-il occupé en permanence par une ou deux remorques : à faire débarrasser dans la mesure du possible. Le Maire répond pour ce point que la demande a été faite au département cantonal pour que les ASM soient en mesure d'agir en procédant directement à l'enlèvement des remorques stationnées sur la commune ; cette prérogative devrait entrer en vigueur prochainement.
- Ensuite, André Favre signale que des deux-roues parkés au chemin du Stade, au niveau des anciens conteneurs, empêchent le passage du facteur.
- Enfin, concernant Essert, il aimerait être sûr que la limitation à 30km/h ne supprime pas la restriction « Bordiers autorisés », car dans ce cas il ne faudrait absolument pas installer cette limitation de vitesse. Par ailleurs, il rappelle une fois encore que les poteaux de limitation à 50km/h - qui sont illégaux, doivent être enlevés.
- Pierre Pricat réitère également sa demande de l'époque de modifier le panneau annonçant les services religieux sur la commune.
- André Favre signale encore que sur le chemin communal se trouvant derrière le château de Corsinge, des branches d'arbres viennent presque s'appuyer sur les fenêtres des locataires du château ; il faudrait vraiment intervenir fermement pour que les propriétaires les taillent, car cette requête leur avait déjà été signifiée il y a 3 ou 4 ans et rien n'a été fait.
- Marie-Rose Charvoz rajoute qu'une circulation intense descend du chemin de Fiez depuis Gy selon l'information fournie par un communier. Un panneau de circulation interdite est posé à cet endroit selon Léon Piller, il faut donc tout simplement faire intervenir les ASM.

d) Finances - FIN

Pierre Pricat rappelle que les dépenses budgétées en 2004 des différentes commissions doivent encore être traitées avant la fin de l'année, et que seuls les bons de commande signés seront honorés en 2005, les devis ou tout autre document n'étant pas pris en compte. Il rappelle aussi que les montants budgétisés non réalisés ne peuvent pas être reportés.

e) Information, Réclamations & Votations - IRV

- François Mégevand : le bulletin communal d'automne est en cours de réalisation.
- Concernant les votations, le service cantonal demande que le Conseil désigne les présidents des locaux de vote pour 2005 ; François Mégevand se propose de prendre ce rôle à sa charge pour toute l'année, et d'annoncer audit service les noms du vice-président et des suppléants avant chaque votation. Le Conseil le remercie et approuve cette façon de procéder.

f) Aménagement - AME

Alain Corthay : rien à signaler, la commission ne s'étant pas encore réunie.

g) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

- Martine Schlatter commente la sortie des aînés du mois d'août qui s'est déroulée en Valais et qui a eu beaucoup de succès.
- Pour le repas des aînés en janvier prochain, un coup de main est attendu de la part des membres du Conseil.
- Les petits déjeuners continuent à avoir lieu à la buvette de la salle communale en attendant que des locaux définitifs soient trouvés.
- Marie-Rose Charvoz complète l'information en soulevant le problème de la précarité qui augmente à Meinier depuis cet été, que ce soit pour cause de maladie, chômage, licenciement, surtout parmi les jeunes, et que ces situations sont traitées conjointement avec le CASS, Caritas, moyens de désendettement. D'autre part, le Centre social protestant réclame d'urgence des habits chauds et des chaussures pour hommes et enfants, et remercie ceux qui pourraient en fournir dans les containers ad hoc ou les endroits appropriés.

h) Environnement & Espaces Verts - EEV

- Le Président montre la plaque qui sera apposée sur les fontaines en l'honneur de l'année internationale de l'eau (2003), et qui contient le texte suivant :
« Cette fontaine se trouvait autrefois dans la mer, elle s'est évaporée et a voyagé dans les nuages, puis est tombée sous forme de pluie avant de courir à nouveau vers la mer. C'est le cycle de l'eau à l'équilibre fragile. Respectons-le. »
- D'autre part, la taxe sur les médailles pour chiens était jusqu'ici perçue uniquement pour le canton, soit un montant de CHF 43.50. La commission propose de percevoir désormais une partie communale également, mais il faudra vérifier au préalable s'il est possible de n'augmenter cet impôt que de CHF 20.-, au lieu de le doubler pratiquement comme c'est le cas dans les autres communes.
- Le projet de réaménagement du cimetière va être présenté prochainement.
- Concernant les Trois Nants, la plantation sur la route de Compois, à hauteur de la Pallanterie, devrait se faire cet automne ou au début du printemps prochain. Le choix des arbres reflète les vœux que les agriculteurs d'Essert ont exprimé à M. Bischofberger. A fin 2004, un bilan de ce qui a été réalisé par les Trois Nants sera présenté.
- Les travaux du site de compostage vers Berthet sont en bonne voie.
- Selon André Favre, certaines personnes ont remarqué des camionnettes n'ayant rien à voir avec la commune qui déchargeaient leurs déchets de nuit ou les week-end dans la zone qui est censée être réservée aux personnes de la commune et non aux entreprises. Il faudrait que le règlement communal sur la gestion des déchets – qui est en cours d'élaboration – soit adopté, précise Marie-Rose Charvoz, afin que les ASM puissent verbaliser en se basant sur cela. D'autre part, elle rajoute que le tonnage des déchets augmente chaque année et que le pourcentage de récupération et de valorisation des déchets à Meinier est au plus bas de l'échelle cantonale, ce qui est dommage en regard avec les efforts fournis et l'aspect précurseur de la commune au départ.
- La journée propreté va se dérouler le 2 octobre, en liaison avec d'autres communes voisines. Rendez-vous à la salle communale.

- Ce jour-là correspondra également à la journée portes ouvertes au CASS de Vézenaz rajoute encore Marie-Rose Charvoz, ainsi que le Troc de Meinier.
- Corinne Ménétrety-Monnier revient sur le sujet du feu bactérien pour savoir où en est cette affaire. Michel Périllat répond que le nécessaire a été fait par Marc Loosli, la liste a été transmise au département concerné, et une lettre-type signée dudit département et du Maire a été envoyée aux propriétaires concernés en les priant de faire arracher les plantes à risque par une entreprise habilitée, dont la liste était annexée.

i) Gestion des Bâtiments - GEBA

- Lesley Cherubini informe qu'un tube pour la sono a été posé pour relier l'église à la salle communale, afin de permettre aux personnes présentes d'écouter la cérémonie depuis la salle communale en cas d'événement d'une certaine ampleur.
- Les stores ont été posés à l'école, des rideaux à la buvette de la salle communale, et une nouvelle moquette dans le local de la fanfare. Le bar de la buvette est en phase de restauration.
- Et pour finir, le gaz va être installé dans le gîte des aînés, ainsi qu'à Berthet.

6) Demande de naturalisation genevoise

- Le Président proclame le huis clos. Le Conseil délibère et donne son préavis favorable à la demande ; cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

7) Divers

- a) La Poste :** Léon Piller transmet la question du facteur qui aimerait savoir quand vont être changées les boîtes aux lettres de l'immeuble.
- b) Compte rendu administratif et financier :** Florio Togni pense qu'il n'est pas judicieux de supprimer la distribution systématique du compte rendu, surtout en période de projets importants comme le centre du village ou la modération du trafic, car cela pourrait être perçu comme un manque de transparence, et c'est un des rares liens qui reste entre les autorités et la population. Alain Corthay abonde dans ce sens et rapporte le témoignage de quelques communiens ayant exprimé leur déception. L'idée de base était de faire un tant soit peu d'économies, mais le Maire trouvant ces remarques pertinentes, il confirme que la distribution se fera donc à toute la population.
- c) ASM :** Martine Schlatter se demande si, au vu des nombreux problèmes rencontrés à Meinier au niveau sécurité, il ne serait pas judicieux d'engager un agent de sécurité municipal. Le Maire répond qu'il faudrait peut-être évaluer la possibilité d'augmenter le pourcentage dédié à Meinier – une journée par semaine actuellement, mais il semble peu réaliste d'engager un ASM à plein temps pour une commune comme la nôtre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 28 octobre 2004 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexe : délibération votée

Meinier, le 28 octobre 2004 /mv



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 23 septembre 2004 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 13/2004

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 1393, FEUILLE 9 DE LA COMMUNE DE MEINIER SISE ROUTE DE GY 19, ET RADIATION DE DIVERSES SERVITUDES

Vu le besoin pour la commune de Meinier de pouvoir acquérir la parcelle N° 1393, feuille 9 de la commune de Meinier, actuellement propriété de Madame Hélène Gillioz, sise route de Gy 19, comprenant un bâtiment N° 533, attenante à la parcelle N° 1396, feuille 9, propriété de la commune, sur laquelle est située la Mairie, pour l'extension de locaux communaux et en remplacement de la location actuelle,

vu la soumission préalable de cette proposition d'achat au Conseil municipal, et l'acceptation de celui-ci, vu les négociations entamées par le Maire avec Madame Gillioz, M. Jotterand, propriétaire de la parcelle N° 139, fe 9 et Madame Carine-Sophie De Siebenthal, propriétaire de la parcelle N° 1695, fe 9, attenantes à la parcelle N° 1393, en vue de cette acquisition et de la radiation de diverses servitudes, vu la construction par M. Jotterand d'un escalier sur sa parcelle permettant la radiation de ces diverses servitudes,

vu l'aboutissement des négociations en vue de l'acquisition de la parcelle N° 1393 pour un montant de CHF 425'000.- et de la prise en charge par la commune d'un montant approximatif de CHF 27'000.- à titre de participation à la construction de l'escalier précité, ainsi que la prise en charge des frais de notaire,

vu les articles 30, lettre k, 31 et 50, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 13 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle N° 1393 feuille 9 de la commune de Meinier, sise route de Gy, d'une surface de 331 m² sur laquelle repose le bâtiment N° 553 ;
2. d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 425'000.-, non compris les frais d'actes et autres droits, et de participation à la construction de l'escalier, qui seront prélevés sur les comptes de fonctionnement ;
3. d'autoriser la radiation des servitudes suivantes :
 - servitude de passage à pieds au profit de la parcelle N° 1395 sur la parcelle N° 1393,
 - servitude de passage à pieds et à véhicules agricoles au profit de la parcelle N° 1395 sur les parcelles N° 1393 et 1695 (numérotation actuelle de l'ancienne parcelle N° 1394),
 - servitude de passage au profit de la parcelle N° 1396 sur la parcelle N° 1393 ;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 ci-dessus directement à l'actif du bilan de la commune de Meinier, sur le compte 95.123.40, dans le patrimoine financier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le 1^{er} novembre 2004.

Meinier, le 1^{er} octobre 2004